



état des lieux de sortie d'une location

Par **izac**, le **24/11/2014** à **17:31**

Bonsoir voila ma question quand j'ai louer ma maison A savoir que je loue de propriétaire a locataire sans passer par une agence Quand j'ai louer cette maison il y a 1 ans et demi l'état des lieux c'est fait entre le propriétaire et moi même et la mon propriétaire me dit qu'il viendras avec son huissier pour faire l'état des lieux de sortie En a t'il vraiment le droit Je vous remercie Cordialement

Par **janus2fr**, le **24/11/2014** à **19:05**

Bonjour,
Oui, bien entendu. Le propriétaire peut confier l'état des lieux à un professionnel de son choix, agent immobilier, notaire, huissier.
Le fait que l'état des lieux d'entrée a été fait entre le propriétaire et le locataire n'entre pas en ligne de compte.